

AVENANT N°01

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « CENTRE CULTUREL JACQUES PRÉVERT »

(Article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyés par les personnes publiques – décret du 6 juin 2001)

Entre : la Ville de Villeparisis, représentée par Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire de la ville de Villeparisis, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,

Et : l'association dénommée Centre Culturel Jacques Prévert, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (N°SIRET 785 024 456 000 36 Code APE 923D), dont le siège social est situé 4 Place Piétrasanta 77271 Villeparisis, représentée par son Président, en exercice, Monsieur Gérard CHOLLET Gérard, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention de partenariat et de financement 2020/2022, pour 3 mois, du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023, jusqu'à la reprise de la gestion de l'équipement, à compter du 1^{er} avril 2023, en régie dotée de la seule autonomie financière pour gérer le service public, par la ville de Villeparisis.

Article 2 :

La subvention allouée à l'association « Centre Culturel Jacques Prévert », pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2023, s'élèvera à 87 500,00 €, conformément aux dispositions de la délibération n° 2022-126/12-11.

Article 3 :

Toutes les autres dispositions inhérentes à la convention de partenariat et de financement signée avec l'association « Centre Culturel Jacques Prévert » restent inchangées.

Article 4 :

L'avenant N°1 est applicable du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 mars 2023.

Fait à Villeparisis, le 8 Février 2023

Le Maire,

Frédéric BOUCHE

The image shows the official seal of the Municipality of Villeparisis, which is circular and contains the text 'MAIRIE de VILLEPARISIS' and 'R.F.' with a central emblem. Below the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Frédéric Bouche'.

Le Président

Association Centre Culturel Jacques Prévert

Gérard CHOLLET

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gérard Chollet', written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230214-23_07557-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023